Bordereau attestant l'exactitude des informations - BORDEAUX - 3302 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 17/10/2024 - 27638 - 2000 B 00163 - 429 021 165 - ABCD'IMMO

SODAREX
Aquitaine
AUDIT • CONSEIL EN ENTREPRISE • EXPERTISE COMPTABLE

ABCD'IMMO

Société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 280 cours de la Somme
33800 BORDEAUX

RCS BORDEAUX 429.021.165

Rapport du Commissaire à la Transformation et du Commissaire aux Comptes sur la transformation de la société ABCD'IMMO, Société à Responsabilité Limitée, en Société par Actions Simplifiée

SODAREX
Aquitaine
AUDIT • CONSEIL EN ENTREPRISE • EXPERTISE COMPTABLE

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société ABCD'IMMO, Société à Responsabilité Limitée, en Société par Actions Simplifiée.

A l'associé unique,

En notre qualité, d'une part de Commissaire aux Comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autres part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision de l'associé en date du 05 septembre 2024, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;

- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de Commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

La situation intermédiaire arrêtée au 30/06/2024 fait apparaître des produits d'exploitation de 110 831€ et des charges d'exploitation de 107 311 € formant un résultat d'exploitation de 3 520 €.

Au 30/06/2024, les capitaux propres de la société avant affectation du résultat de la situation intermédiaire sont de 34 265 €. La société produit un résultat de 3 847 € au 30/06/2024.

L'actif présente des immobilisations nettes de 22 222 € et une trésorerie de 188 555€. Cette disponibilité est répartie en deux comptes : un compte relatif à l'agence, qui s'élèvent à 55 151 €, et un compte de gestion présentant un solde de 133 403 €.

Il n'y a pas d'évènements postérieurs à la date d'arrêté des comptes remettant en cause la valeur nette comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation

- à vérifier les obligations liées à la nouvelle formes juridique, relative au nombre d'associés et au montant du capital social, soient satisfaites.

- à émis une lettre d'affirmation afin de vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

L'opération n'entraîne aucun avantage particulier justifiant une observation de notre part.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social sous réserve de la réalisation l'augmentation du capital par incorporation de compte courant.

Fait à Bordeaux, le 02 octobre 2024

Nathalie PEREZ

SAS AUDIT SODAREX AQUITAINE
Commissaire aux comptes et à la transformation

